

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L2121-25  
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANDRÉ, Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**Aménagement des espaces publics et des parkings de la rue du Château Jouan**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant projet de l'opération d'aménagement des espaces publics et des parkings de la rue Château Jouan pour un montant de 150 000 euros hors taxes, hors plantations et mobilier urbain.
- de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la dotation globale d'équipement.

**Audit énergétique et technique des réseaux d'éclairage public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la délibération n°2008-74 du Comité syndical du SIEIL en date du 11 décembre 2008 concernant les subventions à l'Eclairage public,  
Considérant qu'il est indispensable de faire un état des lieux précis sur le réseau et le matériel d'éclairage public de la commune ainsi que sur les consommations électriques avant toute action,

Considérant la nécessité de diminuer les nuisances lumineuses ainsi que le coût budgétaire du poste électricité de la commune et d'améliorer la qualité de l'éclairage public,

- Décide de solliciter le SIEIL pour le lancement d'un audit énergétique de l'éclairage public de la commune
- Accepte de remettre au SIEIL après cet audit, les certificats d'économie d'énergie afférant aux travaux d'éclairage public subventionnés,
- Précise que le conseil municipal prend acte qu'en contrepartie il renonce, au prorata du coût de l'audit, à la subvention à laquelle la commune pouvait prétendre pour la même année.

**Effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans l'Allée de la Tour Carrée et le long du giratoire Saint-Blaise pour un montant de 24 284,07 euros net.
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget afin de permettre la réalisation des travaux en 2010.

## **Avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz**

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## **Modification du Plan d'Occupation des Sols**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols.
- de dire que les frais d'enquête publique seront imputés au budget communal opération 178 – article 202.
- de préciser que les frais suivants seront remboursés par la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur présentation d'un titre de recette exécutoire accompagné de la copie des factures acquittées et des références de mandats de paiement correspondants :
  - o Frais de reprographie,
  - o Frais de publicité,
  - o Indemnité du commissaire enquêteur.
- de solliciter la mise à disposition gratuite de la commune du service « Aménagement et développement du territoire » de la CCVI pour la mise en œuvre et le suivi de cette procédure de modification.

## **Subventions aux associations**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessous :

article	bénéficiaire	Objet	Montant
6574	3P2A	Organisation de la Folle Histoire de Truyes	1 500 €

## **2009/076 Tarifs de location des salles**

### **Année 2010**

#### **Salle « Roger-Avenet » caution : 550€**

#### **Location sans utilisation de la scène et du matériel scénique.**

Le montant de la location sera conservé par la commune en cas de désistement sans motif sérieux moins de 15 jours avant la location.

Un supplément pour chauffage de 37€ sera appliqué pour toute location intervenant entre le 15/10 et le 15/04.

Associations locales :

- 1<sup>ère</sup> utilisation : gratuite
- 2<sup>ème</sup> utilisation : 145 €
- 3<sup>ème</sup> utilisation : 263 €

Autres utilisations :

1 <sup>ère</sup> journée :	273 €
2 jours consécutifs :	394 €

### **Restaurant Scolaire : caution 270 €**

Le montant de la location sera conservé par la commune en cas de désistement sans motif sérieux moins de 15 jours avant la location.

Associations locales :

- 1 <sup>ère</sup> utilisation :	gratuite
- 2 <sup>ème</sup> utilisation :	61 €
- 3 <sup>ème</sup> utilisation :	121 €

Fêtes familiales :

- 1 <sup>ère</sup> journée :	127 €
- 2 jours consécutifs :	185 €

### **Château de Bel Air : caution 550€**

- 1 <sup>ère</sup> journée :	279 €
-2 jours consécutifs :	407 €
- journée supplémentaire :	119 €
- local traiteur (par jour) :	60 €

Barnum (parc)	156 €
Bancs et tables (parc)	42 €

### **Tarifs du cimetière – année 2010**

	1 M2	2 M2
Concession cinquantenaire	106 €	209 €
Droit de superposition	40 €	70 €
Concession trentenaire	64 €	119 €
Droit de superposition	30 €	49 €
Concession temporaire 15 ans	49 €	97 €
Droit de superposition	24 €	37 €
Droit de superposition des cendres		
22 €		

### **COLUMBARIUM**

Cinquantenaire : 1 case ou 1 <sup>ère</sup> urne	390 €
Urne supplémentaire	136 €
Trentenaire : 1 case ou 1 <sup>ère</sup> urne	236 €
Urne supplémentaire	79 €
Quinze années : 1 case ou 1 <sup>ère</sup> urne	179 €
Urne supplémentaire	64 €

## JARDIN DU SOUVENIR

Taxe de dispersion des cendres 24 €

## CONCESSION CINÉRAIRE

Cinquantenaire (1<sup>ère</sup> urne) 75 €

Urne supplémentaire 28 €

Trentenaire (1<sup>ère</sup> urne) 59 €

Urne supplémentaire 23 €

Quinze ans (1<sup>ère</sup> urne) 43 €

Urne supplémentaire 18 €

## Budget commune

### Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : virement section investissement		16 853,50 €		
<b>TOTAL D 023 : virement à la Sect. d'investissement</b>		16 853,50 €		
R 722 : immobilisations corporelles				16 853,50 €
<b>TOTAL R 042 : opération d'ordre entre section</b>				16 853,50 €
<b>Total</b>		<b>16 853,50 €</b>		<b>16 853,50 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2313-135 : travaux voirie		719,51 €		
D2313-136 : travaux bâtiments		4 734,35 €		
D2313-180 : école élémentaire		1 854,02 €		
D2313-185 : restaurant scolaire		9 545,62 €		
<b>TOTAL D040 : opération d'ordre entre section</b>		<b>16 853,50 €</b>		
R 021 : virement de la section de fonctionnement				16 853,50 €
<b>TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement</b>				<b>16 853,50 €</b>
<b>Total</b>		<b>16 853,50 €</b>		<b>16 853,50 €</b>

<b>Total Général</b>		<b>33 707,00 €</b>		<b>33 707,00 €</b>
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

## Accueil Jeunes

### Convention d'occupation des locaux

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention d'occupation de locaux telle qu'annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

**Utilisation de la plateforme de compostage des déchets végétaux du « Bois des Hâtes » à Saint Avertin**  
**Convention avec TOUR(S) Plus**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention entre TOUR(S) Plus et la commune de Truyes pour l'utilisation de la plateforme de compostage des déchets municipaux de Saint Avertin telle qu'annexée.
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Fait à Truyes, le 24 novembre 2009

**J.C. LANDRÉ**  
**Conseiller général,**  
**Maire**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.